

0330146E
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE GISELE HALIMI
1 RUE JOLIOT CURIE
33706 MERIGNAC CEDEX
Tel : 0556470167

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention de transfert de matériel pédagogique adapté

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 83

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/06/2024

Réuni le : 01/07/2024

Sous la présidence de : Vincent Gellie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve autorise la signature de 3 conventions de transfert de matériel adapté

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MADAP : Autorisez-vous le Chef d'établissement à signer 3 conventions de transfert de matériel pédagogique adapté avec les lycées Magendie, Daguin et Saint Louis pour les élèves Arsène Cauvin Sacquard, Imrane Laghmassi et Firdaws Alaoui Mrani ?

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0